



Conseil municipal du 12 septembre 2022

Délibération n°77 -22

Objet : Adoption du guide interne de la commande publique

*Date de convocation : 29/07/22*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élu : Virginie PRIVAS-BRÉAUTÉ*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER – Pascale CHAPOT – Loïc BIOT – Dorothee RODRIGUES – Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTRONBERT – Virginie PRIVAS-BRÉAUTÉ – Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON – Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT – Véronique MERLE – Anne-Catherine VALETTE – Sophie PIVOT – Véronique ZIMMERMANN – Serge CAFIERO – Jocelyne TACCHINI – Anne-Laurence OLTRA – Patricia BONNET-GONNET – Christian CECILLON – Raphaëlle GUERIAUD – Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE – Laure PIQUERAS

**Membres excusés et représentés :**

Julie GUINAND BOIRON a donné pouvoir à Pascale CHAPOT

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Sophie PIVOT

Alain DUTEL a donné pouvoir à Virginie PRIVAS-BRÉAUTÉ

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Renaud PFEFFER

**Membres absents :** 4

**Nombre de conseillers**

**En exercice :** 29

**Présents :** 25

**Votants :** 29

## I. LE CONTEXTE

La commune souhaite adopter différentes procédures internes afin de faciliter les bonnes pratiques pour l'ensemble des directions de la collectivité.

A ce titre, à la demande de Monsieur le Maire, un guide interne de la commande publique a été réalisé fixant les règles de fonctionnement internes relatives à la passation des contrats et plus largement de modalités de publicité et de mise en concurrence pour tout achat de la collectivité.

## II. LA PROPOSITION

Considérant que l'actuelle réglementation applicable aux marchés publics laisse le soin à plusieurs égards aux acheteurs publics de déterminer ou de définir leurs politiques d'achat, dans le respect de la légalité du droit de la commande publique,

Considérant que le respect des grands principes fondamentaux de la réglementation des marchés publics recommande que ces règles internes propres à notre pouvoir adjudicateur soient formalisées à travers un guide interne d'achat,

Considérant que le principe de transparence des procédures visé à l'article 1er du code des marchés publics recommande que soit rendu public ce guide interne d'achat,

La commission *Finances et moyens généraux* réunie le 29 août 2022, a émis un avis favorable à la majorité des membres présents, sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Oui l'exposé de RENAUD PFEFFER,  
Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'ADOPTER le guide interne de la commande publique de la commune de Mornant,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

Mornant, le 13 septembre 2022

Le Maire,

Renaud PFEFFER



*[Handwritten signature of Renaud Pfeffer]*